

ANNEXE n° 2

Liste des produits soumis aux droits de douane au taux de 20%

N° de Position tarifaire	Nunéro du tarif	Désignation des produits
25.15		Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.
25.16		Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.
25.17		Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement; macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières reprises dans la première partie du libellé; tarmacadam; granulés, éclats et poudres de pierres des n°s 25.15 ou 25.16, même traités thermiquement.
25.18		Dolomie, même frittée ou calcinée; dolomie dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; pisé de dolomie.
25.20		Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs.
25.22		Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 28.25.
25.23		Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers"), même colorés.
Ex 27.10	<p align="center">271012</p> <p align="center">271012119</p> <p align="center">271012159</p> <p align="center">271019</p> <p align="center">271019159</p> <p align="center">271019299</p>	<p>Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles</p> <p>-- Huiles légères et préparations:</p> <p>--- Destinées à subir un traitement défini:</p> <p>---- autres</p> <p>--- Destinées à d'autres usages :</p> <p>---- Autres</p> <p>-- Autres :</p> <p>--- Huiles moyennes :</p> <p>---- destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2710 19 11 :</p> <p>---- autres</p> <p>---- destinées à d'autres usages :</p> <p>---- Autres :</p> <p>----- autres :</p> <p>----- autres</p>

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits
	271019719	<p>--- Huiles lourdes :</p> <p>---- Huiles lubrifiantes et autres :</p> <p>----- Destinées à subir un traitement défini :</p> <p>----- autres</p>
	271019759	<p>----- Destinées à subir destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2710 19 71 :</p> <p>----- autres</p>
	271019819	<p>----- destinées à d'autres usages :</p> <p>----- Huiles pour moteurs, compresseurs et turbines :</p> <p>----- autres</p>
	271019839	<p>---- Liquides pour transmissions hydrauliques :</p> <p>---- autres</p>
	271019859	<p>----- Huiles blanches, paraffine liquide :</p> <p>----- autres</p>
	271019879	<p>----- Huiles pour engrenages :</p> <p>----- autres</p>
	271019919	<p>----- Huiles pour usiner les métaux, huiles de démoulage, huiles anticorrosives :</p> <p>----- autres</p>
	271019992	<p>----- autres huiles lubrifiantes et autres :</p> <p>----- autres :</p> <p>----- Huiles de graissage et lubrifiants</p>
	271020	<p>- Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, contenant du biodiésel et autres que les déchets d'huiles :</p>
Ex 28.01	271020909	<p>-- autres huiles:</p> <p>--- autres</p>
		Fluor, chlore, brome et iode.
Ex 28.06	280110000	- Chlore
		Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique); acide chlorosulfurique.
Ex 30.03	280610000	- Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)
		Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de dose, ni conditionnés pour la vente au détail, ayant un similaire fabriqué localement.

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits
Ex 30.04		Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail , ayant un similaire fabriqué localement.
32.14		Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie.
33.02		Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie ; autres préparations à base de substances odoriférantes, des préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons.
Ex 35.06	<p>350691000</p> <p>Ex 35069900</p> <p>Ex 350699009</p>	<p>Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg.</p> <p>- Autres :</p> <p>-- Adhésifs à base de polymères des n°s 39.01 à 39.13 ou de caoutchouc</p> <p>-- Autres :</p> <p>--- Autres colles et autres adhésifs préparés, autres qu'à base de gommes naturelles et autres qu'à base de résines naturelles</p>
Ex 38.08	<p>380891</p> <p>380892</p>	<p>Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tuemouches.</p> <p>- autres :</p> <p>-- Insecticides</p> <p>-- Fongicides</p>
38.16	381600000	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 38.01.
Ex 39.17	391710	<p>Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques.</p> <p>- Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques</p>
Ex 39.19	391990000	<p>Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux.</p> <p>- Autres: (Autres plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur excédant 20 cm ou présentés sous d'autres 'formes)</p>
Ex 39.20		<p>Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières.</p> <p>- En cellulose ou en ses dérivés chimiques :</p>

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits
Ex 39.21	392071 392073 392079	-- En cellulose régénérée -- En acétate de cellulose -- en autres dérivés de la cellulose Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques.
Ex 39.26	392112 392114 392119 392190	- Produits alvéolaires : -- En polymères du chlorure de vinyle -- En cellulose régénérée -- En autres matières plastiques - Autres Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n°s 39.01 à 39.14.
40.04	392620001 392690 392690972	- Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) : -- Buscs pour vêtements : - Autres : -- Autres : ---Autres : ---- Paillettes pour insémination artificielle
Ex 40.08	400400000	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés.
Ex 40.09	400819000	Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci. - En caoutchouc alvéolaire : -- Autres : (Baguettes et profilés, en caoutchouc alvéolaire vulcanisé non durci)
40.10	40091200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints,coudes, raccords,par exemple). - Non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières: -- Avec accessoires
Ex 40.12		Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé. Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc.
Ex 40.15	401220001 401511000	- Pneumatiques usagés : -- destinés à des aéronefs Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages. - Gants, mitaines et moufles : -- Pour chirurgie : (Gants, pour chirurgie, en caoutchouc vulcanisé non durci)

N° de Position tarifaire	Nunéro du tarif	Désignation des produits
41.13	411330000 411390000	<p>Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuir et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuir préparés après tannage et cuir et peaux parcheminés, d'animaux dépourvus de poils, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.</p> <p>- De reptiles : (Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuir et peaux parcheminés, de reptiles, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14)</p> <p>- Autres : (Autres cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuir et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuir préparés après tannage et cuir et peaux parcheminés, d'autres animaux dépourvus de poils, même refendus, autres que ceux du n° 41.14)</p>
44.13		Bois dits "densifiés", en blocs, planches, lames ou profilés.
44.16		Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains.
44.17		Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois.
48.02		Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des n°s 48.01 ou 48.03; papiers et cartons formés feuille à feuille (papier à la main).
48.03	480300	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles.
Ex 48.05	480511000	<p>Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvrages complémentaires ou de traitements autres que ceux stipulés dans la note 3 du présent chapitre.</p> <p>- Papier pour cannelure : -- Papier mi-chimique pour cannelure</p>
48.11		Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés en rouleaux ou en feuilles, de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n°s 48.03, 48.09 ou 48.10.
48.17		Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton, boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance.
Ex 49.11		<p>Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies.</p> <p>- Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires</p>

N° de Position tarifaire	Nunéro du tarif	Désignation des produits
	491110901	-- autres : --- Imprimés publicitaires à caractère officiel d'intérêt général
50.07		Tissus de soie ou de déchets de soie
51.11		Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés.
51.12		Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés
51.13		Tissus de poils grossiers ou de crin
52.08		Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m2
52.09		Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m2
52.10		Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m2
52.11		Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m2
52.12		Autres tissus de coton
53.09		Tissus de lin
53.10		Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03
53.11		Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier
54.07		Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04
54.08		Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05
55.12		Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues
55.13		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m2
55.14		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m2
55.15		Autres tissus de fibres synthétiques discontinues
55.16		Tissus de fibres artificielles discontinues

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits
58.01		Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
58.02		Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n°58.06; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n°57.03
58.03		Tissus à point de gaze, autres que les articles du n° 58.06
59.01		Tissus enduits de colle ou de matières amylicées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis des types utilisés pour la chapellerie
60.02		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 60.01
60.03		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02
60.04		Etoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou du fils de caoutchouc, autres que celles du 60.01.
60.05		Etoffes de bonneterie-chaine (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
60.06		Autres étoffes de bonneterie.
Ex 68.04	<p data-bbox="360 1424 451 1451">680422</p> <p data-bbox="336 1563 475 1590">680422121</p> <p data-bbox="336 1630 475 1657">680422122</p> <p data-bbox="336 1666 475 1693">680422123</p> <p data-bbox="336 1702 475 1729">680422129</p> <p data-bbox="336 1769 475 1796">680422181</p> <p data-bbox="336 1836 475 1863">680422182</p> <p data-bbox="336 1872 475 1899">680422183</p> <p data-bbox="336 1908 475 1935">680422189</p>	<p data-bbox="539 1227 1477 1352">Meules et articles similaires, sans bâtis, à moudre, à défibrer, à broyer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique, même avec parties en autres matières.</p> <p data-bbox="539 1393 975 1420">- Autres meules et articles similaires :</p> <p data-bbox="539 1429 1126 1456">-- En autres abrasifs agglomérés ou en céramique :</p> <p data-bbox="539 1464 1019 1491">--- en abrasifs artificiels, avec agglomérant :</p> <p data-bbox="539 1500 1010 1527">---- en résines synthétiques ou artificielles :</p> <p data-bbox="539 1536 759 1563">----- non renforcés :</p> <p data-bbox="539 1572 1477 1630">----- Meules à tronçonner plates et leurs parties d'un diamètre supérieure à 100 mm et inférieure ou égale à 400 mm</p> <p data-bbox="539 1639 1437 1666">----- Meules à tronçonner à moyeu déporté et structures remplacées et leurs parties</p> <p data-bbox="539 1675 1126 1702">----- autres meules à tronçonner plates et leurs parties</p> <p data-bbox="539 1711 671 1738">----- autres</p> <p data-bbox="539 1747 711 1774">----- renforcés :</p> <p data-bbox="539 1783 1477 1841">----- Meules à tronçonner plates et leurs parties d'un diamètre supérieure à 100 mm et inférieure ou égale à 400 mm</p> <p data-bbox="539 1850 1437 1877">----- Meules à tronçonner à moyeu déporté et structures remplacées et leurs parties</p> <p data-bbox="539 1886 1126 1912">----- autres meules à tronçonner plates et leurs parties</p> <p data-bbox="539 1921 671 1948">----- autres</p>

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits
68.05	680422301 680422302 680422303 680430000	<p>---- en céramique ou en silicates : ----- en céramique : ----- Meules à trançonner plates et leurs parties d'un diamètre supérieur à 100 mm et inférieur ou égal à 350 mm ----- Autres meules à trançonner et leurs parties ----- Autres - Pierres à aiguiser ou à polir à la main</p>
68.08		<p>Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés.</p>
68.09		<p>Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux.</p>
68.10		<p>Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre.</p>
69.01		<p>Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés.</p>
Ex 69.02		<p>Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues.</p>
	690210000 690220	<p>Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues.</p>
	690220101	<p>- Contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr₂O₃ - Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (AL₂O₃), de silice (SiO₂) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits :</p>
	690220991 690290 690290001	<p>-- Contenant en poids 93% ou plus de silice (SiO₂) : --- Briques : -- autres : --- autres : ---- Contenant en poids plus de 85% mais moins de 93% de silice : ----- Briques : - Autres : -- autres contenant en poids 10% ou plus de zirconium</p>
69.04		<p>Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique.</p>
Ex 69.14		<p>Autres ouvrages en céramique.</p>
	691410009 691490009	<p>- En porcelaine : -- autres : - Autres : -- autres :</p>
Ex 70.05		<p>Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée.</p>

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits
	700521 700521250 700521300 700521800 700529 700529250 700529350 700529800 70053000 700530001 700530002 700530009	<p>- Autre glace non armée :</p> <p>-- Colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie :</p> <p>--- d'une épaisseur n'excédant pas 3,5 mm</p> <p>--- d'une épaisseur excédant 3,5 mm mais n'excédant pas 4,5 mm</p> <p>--- d'une épaisseur excédant 4,5 mm</p> <p>-- Autre :</p> <p>--- d'une épaisseur n'excédant pas 3,5 mm</p> <p>--- d'une épaisseur excédant 3,5 mm mais n'excédant pas 4,5 mm</p> <p>--- d'une épaisseur excédant 4,5 mm :</p> <p>- Glace armée :</p> <p>-- à couche non réfléchissante</p> <p>-- Autres :</p> <p>--- Colorée dans la masse, opacifiée, plaquée ou simplement doucie ou à couche absorbante ou réfléchissante</p> <p>--- Autres</p>
70.06		Verre des n°s 70.03, 70.04 ou 70.05, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non d'autres matières.
70.10		Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubu-laires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre; bocaux à conserves en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre.
72.07		Demi-produits en fer ou en aciers non alliés.
72.13		Fil machine en fer ou en aciers non alliés.
72.14		Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.
72.16		Profilés en fer ou en aciers non alliés.
Ex 72.17		Fils en fer ou en aciers non alliés.
	721720 721720100 721720301 721720909 721730 721730909 721790 721790909	<p>- Zingués :</p> <p>-- contenant en poids moins de 0,25% de carbone :</p> <p>--- dont la plus grande dimension de la coupe transversale est inférieure à 0,8 mm</p> <p>--- dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 0,8 mm :</p> <p>---- dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 0,8 mm mais n'excédant pas 1 mm</p> <p>-- contenant en poids 0,6% ou plus de carbone :</p> <p>--- autres</p> <p>- Revêtus d'autres métaux communs :</p> <p>-- contenant en poids 0,6% ou plus de carbone :</p> <p>--- autres</p> <p>- Autres :</p> <p>-- Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :</p> <p>--- autres</p>
73.06		Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier.

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits
Ex 73.08		Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpen-tes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction.
	730810000	- Ponts et éléments de ponts
73.09	730900	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes ma- tières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs méca-niques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.
73.12		Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité.
Ex 73.17		Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre
	731700200	- de tréfilerie : -- pointes encollées, en bandes ou en rouleaux
73.20		Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier.
76.04		Barres et profilés en aluminium.
76.08		Tubes et tuyaux en aluminium.
76.09	760900000	Accessoires de tuyauterie (raccords,coudes,manchons, par exemple),en aluminium
76.11	761100000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
76.12		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples),pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calo- rifuge.
82.01		Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches,râteaux et raclours; haches, serpes et outils similairesà taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles,couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins etautres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main.
Ex 82.05	820559 820559100	Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale. - Autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) : -- Autres : --- Outils pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits
83.11	820559800	<p>--- Autres</p> <p>Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décupants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées, pour la métallisation par projection.</p>
Ex 84.23	<p>842310</p> <p>842310100</p> <p>842310900</p> <p>842320000</p> <p>842330000</p>	<p>Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances.</p> <p>- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage :</p> <p>-- Balances de ménage</p> <p>-- autres</p> <p>- Bascules à pesage continu sur transporteurs</p> <p>- Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses</p> <p>- Autres appareils et instruments de pesage :</p> <p>-- D'une portée n'excédant pas 30 kg :</p> <p>--- Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales</p> <p>--- Appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés</p> <p>--- Balances de magasin</p> <p>--- autres</p>
Ex 84.24	<p>842381</p> <p>842381100</p>	<p>--- Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales</p> <p>--- Appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés</p> <p>--- Balances de magasin</p> <p>--- autres</p> <p>Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires.</p>
Ex 84.32	<p>842410000</p> <p>84248900</p> <p>842489001</p>	<p>- Extincteurs, même chargés</p> <p>- Autres appareils :</p> <p>-- Autres :</p> <p>--- Lave glaces pour véhicules de tous genres</p> <p>Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rou-leaux pour pelouses ou terrains de sport.</p> <p>- Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses :</p> <p>-- Autres :</p> <p>--- Scarificateurs et cultivateurs</p> <p>--- Herses</p> <p>--- Motohoues</p> <p>--- autres</p> <p>- Epandeurs de fumier et distributeurs d'engrais :</p> <p>-- d'engrais minéraux ou chimiques :</p> <p>--- d'une capacité n'excédant pas 600 L</p> <p>--- autres</p> <p>-- autres :</p> <p>--- Distributeurs d'engrais autres que minéraux ou chimiques, d'une capacité n'excédant pas 600 L</p> <p>--- autres</p> <p>- Parties :</p>

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits
Ex 84.36	<p>843290001</p> <p>843290009</p> <p>843621000</p> <p>843629000</p> <p>843680</p> <p>843680900</p> <p>843691000</p> <p>843699000</p>	<p>-- Parties et pièces détachées de rouleaux pour pelouses ou terrains de sport :</p> <p>-- autres :</p> <p>Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture.</p> <p>- Machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses :</p> <p>-- Couveruses et éleveuses:</p> <p>-- Autres:</p> <p>- Autres machines et appareils :</p> <p>-- autres</p> <p>- Parties :</p> <p>-- De machines ou appareils d'aviculture</p> <p>-- Autres</p>
Ex 85.04		<p>Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs.</p> <p>- Transformateurs à diélectrique liquide :</p> <p>-- D'une puissance excédant 10.000 KVA :</p> <p>--- autres</p>
Ex 85.07	<p>850423</p> <p>850423009</p>	<p>Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire.</p> <p>- autres accumulateurs</p>
Ex 85.31	<p>850780000</p>	<p>Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple),autresque ceux des n°s 85.12 ou 85.30.</p> <p>- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumières (LED) :</p> <p>-- à diodes émettrices de lumière (LED)</p> <p>-- incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) :</p> <p>--- incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) à matrice active</p> <p>--- autres</p>
Ex 85.35	<p>853120</p> <p>853120200</p> <p>853120400</p> <p>853120950</p> <p>853530101</p> <p>853530109</p> <p>853530901</p> <p>853530909</p>	<p>Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement,le raccordement ou la connexion des circuits élec-triques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuits, parafoudres,limiteurs de tension, parasurtenseurs, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1000 volt :</p> <p>- Sectionneurs et interrupteurs :</p> <p>-- pour une tension inférieure à 72,5 kV :</p> <p>--- Sectionneurs</p> <p>--- Interrupteurs</p> <p>-- autres :</p> <p>--- Sectionneurs</p> <p>--- Interrupteurs</p>

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits
Ex 85.39	853931 853931100 853931900	<p>Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc :</p> <p>- Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets :</p> <p>-- Fluorescents, à cathode chaude :</p> <p>--- à deux culots</p> <p>--- autres</p>
Ex 85.41	854140 854140900	<p>Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur dispositifs photosensibles à semiconducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-électriques montés.</p> <p>- Dispositifs photosensibles à semi-conducteur , y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière</p> <p>-- autres : (Cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux)</p>
Ex 87.01	870120 870120101 870120109 870120901 870120909 870190 870190500	<p>Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09)</p> <p>- Tracteurs routiers pour semi-remorques :</p> <p>-- neufs :</p> <p>--- Ro-Ro trucks ou têtes de remorques et tracteurs, des types utilisés dans les enceintes portuaires</p> <p>--- autres</p> <p>-- usagés :</p> <p>--- Ro-Ro trucks ou têtes de remorques et tracteurs, des types utilisés dans les enceintes portuaires</p> <p>--- autres</p> <p>- Autres :</p> <p>-- Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers (à l'exclusion des motoculteurs), à roues :</p> <p>--- usagés</p>
Ex 87.14	871410 871410100 871410200 871410300 871410400 871410500 871410900 871420000	<p>Parties et accessoires des véhicules des n°s 87.11 à 87.13</p> <p>- De motocycles (y compris les cyclomoteurs) :</p> <p>-- freins et leurs parties</p> <p>-- Boîtes de vitesses et leurs parties</p> <p>-- Roues, leurs parties et accessoires de motocycles</p> <p>-- Silencieux et tuyaux d'échappement; leurs parties</p> <p>-- Embrayages et leurs parties</p> <p>-- autres</p> <p>- De fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides</p>

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits
Ex 90.18	<p>871492 871492900 871493000 871494 871494200 871494900 871495000 871496 871496100 871496300 871496900 871499 871499100 871499300 871499500 871499901 871499909</p>	<p>- Autres : -- Jantes et rayons : --- Rayons -- Moyeux (autres que les moyeux à freins) et pignons de roues libres -- Freins, y compris les moyeux à freins, et leurs parties : --- Freins --- Parties -- Selles -- Pédales et pédaliers, et leurs parties : --- Pédales --- Pédaliers --- Parties -- Autres : --- Guidons --- Porte-bagages --- Dérailleurs --- autres; parties : ---- Garde-boue : ---- autres</p>
Ex 90.28	<p>901831 901831100 901831900 901839000 902830 902830110 902830190 902830900</p>	<p>Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels.</p> <p>-- Seringues, avec ou sans aiguilles : --- en matières plastiques --- autres -- autres (Cathéters, canules et instruments similaires (y compris les 'trousses artérioveineuse))</p> <p>Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage.</p> <p>- Compteurs d'électricité : -- pour courant alternatif : --- monophasé --- polyphasé -- autres</p>